

CONSEIL MUNICIPAL

22 Février 2018

Le **vingt-deux Février deux mil dix-huit**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire,
Richard Gautier, Joël Nain, Véronique Pierron, adjoints
Thierry Guenard, Nadine Durand, Jean Michel Guyot, Martine Chevallier, Maryline Renaudin, Dany Moine, Mathieu Debain (arrivé à 20 h 45)
Absent excusé : Frédéric Magnier (pouvoir à Richard Gauthier) Jean François Capolungo (pouvoir à Nadine Durand) Maurice Poulain (pouvoir à Véronique Pierron)

Absent :

Secrétaire de Séance : Pierron Véronique

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14



MODIFICATION Ordre du Jour

- Participation voyage scolaire école élémentaire
- Sortie CLSH - remboursement Mme Pierron

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 25 Janvier 2018

Le compte rendu sera validé lors du conseil du mois de mars 2018.

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pas de dossier.

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

1. Participation voyage scolaire Ecole Élémentaire

L'école élémentaire a monté un dossier pour un voyage scolaire de 3 jours à Provins (Seine et Marne). Ce voyage aura lieu du lundi 28 mai au mercredi 30 mai 2018 et concerne les CP - CE1 -CE2 soit 18 élèves de la commune. Le coût total du séjour (repas, activités et hébergement) s'élève à 5 197.50 euros et le coût du transport s'élève quant à lui à 1 280 euros, soit 196.29 euros par élève. La commune participe à hauteur d'1/3 soit 65.43 euros / enfant.

Le coût global de la participation de la commune s'élève à 1.177.74 €, soit x 65.43 euros par élève.
Cette dépense sera imputée à l'article 6574.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés vote cette dépense exceptionnelle.

2. Sortie CLSH - Remboursement Mme PIERRON

Facture d'un montant de 152,44€ payée par Mme PIERRON à l'entreprise « Burger Restaurant » lors de la sortie du 15 février 2018 du centre de loisirs.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés pour le remboursement de cette facture.

3. Bonne fréquentation au centre de loisirs pendant les vacances d'hiver.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

En raison des travaux sur la place, les arbustes à fleurs qui se trouvaient vers le dépôt de pain sont replantés vers le terrain de boules.

Le cognassier a été replanté dans le verger communal vers la source St Jean.

L'entreprise RAPIN a abattu les frênes qui étaient près du ru, côté place.

La commission environnement attractivité se réunira le lundi 12 mars à 18 h à la mairie.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard Riant

1. Portes Salle Fontaine

3 entreprises ont été contactées : ASSELINEAU, SEGAUD et REPERANT pour la réparation de 3 portes de la salle de la Fontaine.

La commission des travaux propose de retenir le devis de l'entreprise REPERANT pour un montant de 972,00 € HT.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard Riant

1. STEP : campagne de mesures dans le cadre de l'actualisation du diagnostic assainissement

2. Réunion publique bilan sur les inondations

4 causes :

- Pluie exceptionnelle,
- Réseau non étanche,
- Montée des nappes accentuée par la buse de décharge,
- Installations individuelles non conformes : mélange des eaux pluviales avec les eaux usées.

3. Devis STEP

M. Riant informe le conseil municipal qu'il a reçu M. STAUB de SUEZ pour un devis de travaux pour la station d'épuration.

Ce devis concerne des travaux permettant l'amélioration du fonctionnement de la STEP :

- Modification du mode de transmission des données en GSM

- Fourniture et pose d'un débitmètre sur l'extraction des boues
- Le coût total de ces travaux s'élève à 3.484,95 € ttc, qui seront pris en charge sur le budget d'assainissement.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

Richard GAUTIER rappelle la date du vide grenier : dimanche 25 Mars

Commission Accessibilité

Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN

RAS

Commission Maison Citoyenne

Rapporteur : Véronique PIERRON

1. Maison multi-activités citoyenne : point

- Réunion de lancement le 9 février 2018 qui regroupait tous les corps de métier
- Réunion avec DRTP pour définir le futur éclairage public de la place
- Présentation en 3D de l'aménagement de la place le 26 février par URBANINGE
- ICSEO : un forage géologique complémentaire aura lieu prochainement.
- La demande de subventions pour l'aménagement de la place est en cours
- AESN : renaturation du ru. Un dossier « loi sur l'eau » n'est pas nécessaire

La place communale sera interdite au stationnement pendant toute la durée des travaux.

Une information par boitage sera effectuée auprès de la population et des écoles concernant cette interdiction et le désamiantage du « 1000 club ».

2. Maison multi activités citoyenne - plan de financement point numérique

Le maire précise que, pour rendre les services attendus à la population ; le bâtiment sera équipé d'un point numérique accessible à la population.

Pour ce faire, un devis a été sollicité. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
Ordinateur	540,83	DETR	80%	665,33
Imprimante	290,83	Commune	20%	166,33
total	831,66	total		831,66

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Donne son accord au plan de financement ci-dessus indiqué, destiné à l'achat de matériel pour l'équipement du point numérique de la maison multi activités citoyenne
- Charge le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR et à effectuer toutes les démarches en ce sens
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget pour cet équipement

3. Location bungalow dépôt pain

	Bungalow		assurance	Eco particip	Livraison + grutage	total HT	Classement
	mois	12 mois					
KILOUTOU	155,00	1 860,00	186,00	1,92	340,00	2 387,92	2
LOXAM Auxerre	155,00	1 860,00	148,80	16,74	190,00	2 215,54	1
	jour	5 mois					
LOXAM Monéteau	8,08	2 949,20	327,66	26,54	252,00	3 555,40	3

Le principe de la location ayant été validé lors du conseil municipal de janvier, M. NAIN informe l'assemblée que le bungalow a été réservé auprès de l'entreprise LOXAM Auxerre pour une durée d'une année.

Cet équipement sera livré mardi 27 février 2018. Le branchement électrique devra intervenir le 28 février 2018.

COMMISSION CCAS

Rapporteur : Véronique PIERRON

Mutuelle communale : un groupe de travail a été mis en place pour étudier la possibilité de proposer une mutuelle à un tarif avantageux aux habitants.

Prochaine réunion, le mercredi 14 mars 2018 à la mairie.

4 - PERSONNEL

1. Création postes service technique

M. le Maire informe qu'il est nécessaire, d'établir deux contrats d'accroissement temporaire d'activité pour le service entretien.

a) 1^{er} contrat

Durée : 1^{er} mars au 30 avril 2018.

Temps de travail : 26h

Profil : adjoint technique

b) 2^{ème} contrat

Durée : 1^{er} mars au 31 avril 2018

Temps de travail : 35h

Profil : adjoint technique

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

5 - URBANISME - Emplacement réservé

M. et Mme BUFFAUT souhaitent vendre des parcelles constructibles situées dans l'emplacement réservé des Saussis inscrit au PLU. Un courrier en ce sens a été adressé à la commune le 8 février 2017

L'article L230-3 du Code de l'Urbanisme dispose que « la collectivité ou le service public qui fait l'objet de la mise en demeure doit se prononcer dans le délai d'un an à compter de la réception en Mairie de la demande du propriétaire.

C'est la réponse qui a été faite à M. BUFFAUT. Ce dernier a réitéré le 15 février 2018 en Mairie son souhait de vendre à la commune les parcelles impactées par l'emplacement réservé.

Le délai d'un an étant échu, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'achat de principe éventuel de ces parcelles.

Une demande d'estimation a été envoyée au service des domaines.

Si la commune ne souhaite pas acquérir ces parcelles et pour lever la servitude d'emplacement réservé sur ces parcelles, elle devra engager une procédure de modification simplifiée du PLU.

Nota : la commune pourra décider de supprimer cette servitude sur les parcelles concernées ou sur la totalité de l'emplacement inscrit au PLU.

6 - DÉCISION DU MAIRE

1. Maison Citoyenne - Devis ICSEO

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des sondages complémentaires de sol avant la construction de la maison citoyenne.

Le coût de cette étude s'élève à : 2.958 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

8 - COMMUNICATIONS

RAS

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 29 Mars 2018 - 20h30

La séance est levée à 23 h 30

Fait et délibéré,



Le Maire,
Bernard RIANI

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Dany MOINE